

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 9 juin 2016 portant nomination du commissaire du Gouvernement auprès du Centre technique de matériaux naturels de construction (CTMNC)

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu l'article L. 521-5 du code de la recherche fixant les prérogatives des commissaires de Gouvernement lors des séances du conseil d'administration des CTI;

Vu l'article 5 de la loi n° 48-1128 du 22 juillet 1948 fixant le statut juridique des centres techniques industriels (CTI) fixant les modalités de désignation du commissaire du Gouvernement placé auprès de chaque centre;

Vu l'arrêté du 20 février 2007 portant reconnaissance du Centre technique de matériaux naturels de construction pour les secteurs de la terre cuite et des roches ornementales et de construction (CTMNC),

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Guglielmina Oliveros-Toro, adjointe à la sous-directrice de la protection et de la gestion des ressources en eau et minérales à la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, est nommée commissaire du Gouvernement auprès du Centre technique de matériaux naturels de construction.

Article 2

L'arrêté du 20 novembre 2012 portant nomination du commissaire du Gouvernement auprès du Centre technique de matériaux naturels de construction est abrogé.

Article 3

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 9 juin 2016.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur général
de l'aménagement,
du logement et de la nature :
F. MITTEAULT